



Transparence

Entreprises Adaptées



ESAT



Hébergements



Novembre 2011
N° 13
Sommaire

Les achats durables dans les entreprises adaptées	p.1
Au fil des mois	p.2
Le point scientifique du Docteur Soldati	p.2
Régis AUGUIN : un surveillant de nuit qui prône la valeur des relations humaines	p.3
Interview : l'entité « Côte d'Amour » du Crédit Mutuel	p.4
L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain	p.4

édito

Si l'arrivée de l'informatique puis l'accès à Internet ont révolutionné la façon de travailler des entreprises, l'apparition des réseaux sociaux et notamment Facebook, pour citer le plus connu, a changé la manière dont nous communiquons.

Un mode de communication virtuel est apparu et désormais les entreprises et les associations ne peuvent plus ignorer ce phénomène. De plus, nous sommes à l'heure de l'information immédiate, de la communication et de la demande de réponse quasi instantanée. L'information va vite, très vite, trop vite parfois mais bien maîtrisée, la communication, via les réseaux sociaux, est une source de partage et de mise en commun qui renforce le lien social.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond avec ses ESAT, ses foyers, ses deux entreprises adaptées, innovant dans bien des domaines pour la prise en charge de la personne en situation de handicap pendant son travail, ses loisirs, sa retraite, dans la demande également de la préservation de l'environnement, se devait d'être présente sur Facebook et sur Twitter en complément du journal Transparence et de son site Internet.

Notre « mur » Facebook et notre fil d'actualité Twitter mis à jour quotidiennement, comporteront une revue de presse traitant de l'actualité du handicap, de l'activité des grandes associations nationales, du regard de la société sur le handicap, de la position des politiques, des projets de loi, etc. et, bien entendu, de nos établissements au jour le jour. Ils sont destinés à nos clients, à nos fournisseurs, aux salariés de l'association et à nos amis. Notre objectif est de réunir « 1 000 amis » avant la fin de l'année.

En souhaitant vous rencontrer prochainement sur Facebook et sur Twitter, l'équipe de rédaction du journal Transparence vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Rejoignez-nous
sur Facebook et
sur Twitter !



Les achats durables dans les entreprises adaptées

« Les achats durables préservent de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique de l'ensemble des parties intéressées et servent la performance de l'organisme donneur d'ordre à court, moyen et long terme », telle est la définition de l'achat durable donnée par l'AFNOR en décembre 2009.

Depuis 2008, les achats de matières premières durables sont une priorité au sein des entreprises adaptées L'Artisanerie et Le Verdier. La mise en place d'un système de management environnemental, encadré par la Norme ISO14001 a permis de développer une véritable stratégie d'achats durables et responsables au sein de ces établissements.

Cette stratégie d'achats prend tout son sens dans la mesure où chaque salarié participe au système de management environnemental tel que défini dans la norme, et que ce projet est porté transversalement par la direction générale.

Les enjeux de cette stratégie sont multiples car il s'agit d'intégrer les différents aspects du développement durable dans tout acte d'achat :

- **La dimension sociale et sociétale** avec la prise en compte des aspects sociaux et sociétaux de la chaîne d'approvisionnement.
- **La dimension environnementale** avec la prise en compte de l'impact des décisions d'achats sur l'environnement.
- **La dimension économique** avec la prise en compte de l'impact économique des décisions d'achats.

Nous avons donc choisi de déployer notre démarche d'achats responsables dans les domaines suivants :

- **Gestion du risque environnemental lié à la chaîne d'approvisionnement :** nous nous assurons de la conformité de nos fournisseurs pour sécuriser nos approvisionnements et ainsi prévenir les risques opérationnels en termes de protection de l'environnement.
- **Réduction de l'impact environnemental :** nous nous assurons des bonnes pratiques de nos fournisseurs : tri des déchets, réduction de consommation d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable, ...
- **Anticipation des évolutions réglementaires :** nous nous assurons du respect

des réglementations chez nos fournisseurs, notamment la conformité avec la réglementation REACH (visant à réduire ou supprimer l'emploi des substances préoccupantes pour l'être humain et son environnement).

- **Soutien aux PME et entreprises françaises :** nous favorisons la proximité dans la sélection de nos fournisseurs (97 % sont français). Cela permet de contribuer au dynamisme économique et de réduire l'impact environnemental lié au transport.
- **Développement de produits plus respectueux :** notre collaboration avec les fournisseurs intègre la notion de cycle de vie du produit et nous cherchons à référencer davantage de produits ayant un faible impact sur l'environnement (choix de produits labellisés...).
- **Amélioration de la relation fournisseur :** notre démarche d'achat responsable renforce et pérennise la relation avec nos fournisseurs qui sont ainsi plus attentifs à nos demandes et nous considèrent comme un réel partenaire.

Nous avons mis en œuvre, au sein des services achats des entreprises adaptées L'Artisanerie et Le Verdier, des moyens en formation du personnel, qu'il soit en situation de handicap ou non, pour impliquer chacun et ainsi améliorer nos performances. Nous avons la volonté d'utiliser le développement durable comme un levier d'innovation et de compétitivité.

Des outils spécifiques ont été mis en place dans chacune des entreprises adaptées pour valider notre démarche :

- **Nous nous appuyons sur la lettre d'engagement** de la direction générale pour donner une ligne de conduite à notre action.
- **Nous communiquons en interne et en externe** pour expliquer notre démarche.
- **Nous sensibilisons nos fournisseurs** à notre politique d'achats durables.
- **Nous évaluons la responsabilité de nos fournisseurs** à l'aide d'un autodiagnostic répertoriant différents aspects de leur engagement en matière de développement durable.
- **Nous intégrons le développement durable** dans la sélection d'un fournisseur.

Dans les faits, nous avons intégré à notre gamme de produits la fabrication de sacs poubelles à base de fécule végétale agréés OK COMPOST, des papiers d'essuyage ayant l'ECOLABEL Européen, des textiles OEKO-TEX...

Notre prochaine étape sera la fabrication de détergents ECOLABEL Européen.



Nos produits développés comme ayant un impact moindre sur l'environnement portent notre label ECONATUR pour être facilement identifiables, label déposé auprès de l'INPI*.

Toutes ces actions sont mises en place grâce à la politique générale conduite par l'association qui a su, à travers l'intégration du système de management environnemental, fédérer les équipes.

C'est en poursuivant notre effort dans cette direction que notre responsabilité citoyenne vis-à-vis de notre environnement prendra sa pleine mesure.

Au cours de ces derniers mois, le programme des activités et animations a été particulièrement riche et varié, comme en témoignent les photos ci-dessous :

Le judoka Didier Béguet, qui travaille à l'entreprise adaptée le Verdier, a participé à la coupe de France des entreprises, qui s'est déroulée à l'Institut National de Judo.



Le karting, activité proposée par le Comité d'Entreprise, a réuni aussi bien les encadrants de l'APEI de Saint-Amand-Montrond que les personnes en situation de handicap.



Les peintures de l'atelier de pratiques artistiques ont été exposées au stade nautique de Châtillon-Malakoff, en présence de Roxana Maracineanu, première nageuse française à devenir championne du monde en 1998. La piscine intercommunale de Châtillon-Malakoff est cliente de l'Artisanerie et du Verdier, dont la déléguée de secteur de l'APEI est Aurélie Dauphin.



La gymnastique au sein des entreprises adaptées.



Le voyage à Majorque, organisé par le comité d'entreprise, a été unanimement apprécié.



Le défi inter-entreprises s'est déroulé le vendredi 30 septembre 2011.



Trois travailleurs handicapés de l'entreprise adaptée l'Artisanerie ont parcouru 66 km à vélo, dans le cadre de la Bernard Quilfen.



L'assemblée générale de l'APEI de Saint-Amand-Montrond aux Foyers Bernard-Fagot.

Le point scientifique du Docteur Soldati

Peut-on encore interner facilement en France ?

La loi qui régissait les internements en milieu psychiatriques datait de 1838 et elle renvoyait dans le public à un sentiment d'une protection insuffisante des libertés individuelles. Les médias parlaient d'internements abusifs, forcés.

La nouvelle loi de 1990 a révisé toutes les procédures d'hospitalisations en psychiatrie. Il y en a trois grandes :

- **la 1^{ère} : hospitalisation libre (H.L.)** qui est l'hospitalisation banale, comme dans tout service hospitalier. C'est-à-dire qu'elle se réalise à la demande du patient, avec des soins librement consentis entre lui et son médecin. Le patient garde la maîtrise de sa sortie, y compris contre avis médical. On voit bien là que le patient doit éprouver le besoin de se soigner, en est d'accord, et c'est ce que l'on observe pratiquement dans toutes les hospitalisations en services de médecine ou de chirurgie. En revanche, lorsqu'il n'y a pas de reconnaissance de la maladie, en particulier pour la maladie mentale ou pour une altération psychique (le cas le plus fréquent est celui de l'alcoolique qui présente un état de delirium, qui prétend qu'il n'a pas bu, qu'il n'est pas malade et ne veut pas se faire soigner), la loi a alors prévu de le prendre en charge, et ce, malgré son absence de consentement, parce qu'il y a danger pour sa santé. Dans cette situation, une tierce personne signe les documents d'admission, c'est l'H.D.T.

- **la 2^{ème} : hospitalisation sur demande d'un tiers (H.D.T.)**. Elle concerne les malades dont les troubles mentaux ou psychiques rendent impossible le consentement à l'hospitalisation en milieu psychiatrique, mais nécessitant des soins immédiats et une surveillance. Les documents administratifs sont régis de la manière suivante : une tierce personne - membre de la famille ou en cas d'absence de famille, une personne susceptible d'agir dans l'intérêt du patient, à l'exclusion du personnel soignant de l'établissement - fait une demande manuscrite et signée. L'hospitalisation est protégée par le fait qu'il faut aussi deux certificats médicaux circonstanciés, donc décrivant des symptômes, l'un des certificats doit obligatoirement être rédigé par un médecin extérieur à l'établissement. L'hospitalisation doit être confirmée par un certificat immédiat réalisé à l'hôpital dans les 24 heures, précisant l'état du sujet. Un deuxième certificat doit être établi quinze jours après puis tous les mois. À chaque sortie, essai ou définitive, des rapports de situation et certificats sont délivrés. La surveillance des documents administratifs se fait par le directeur de l'établissement. La sortie du sujet peut être demandée, non pas par l'intéressé, mais par la tierce personne qui a signé l'admission. En cas de désaccord avec le milieu hospitalier, une demande d'expertise est réalisée par un médecin extérieur à l'établissement.

- **la 3^{ème} : hospitalisation d'office (H.O.)**. Il s'agit d'une hospitalisation plus rare qui est réservée aux patients dont les troubles mentaux « compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes ». C'est le cas notamment du forcené qui se trouve à la fenêtre, armé d'un fusil et qui, sous l'emprise d'un état délirant, alcoolique, démentiel ou paranoïaque, veut tirer sur la foule. Il faut agir vite et en cas de danger imminent, les commissaires de police à Paris et les maires dans les communes, prennent les mesures provisoires nécessaires. Celles-ci doivent être attestées par un avis médical circonstancié, établi par un médecin autre que le psychiatre de l'établissement et l'arrêté d'hospitalisation d'office est pris alors dans les 24 heures par le Préfet. Là encore, le même suivi est observé : un certificat de 24 heures, de quinzaine, mensuel et un rapport de situation.

Quels sont les droits des patients hospitalisés ? Malgré toutes les mesures prévues par la loi pour éviter tout internement abusif, le patient peut encore contester son hospitalisation. Pour cela, il dispose de plusieurs moyens de recours :

- il peut écrire au Procureur de la République du tribunal de la ville où se trouve l'hôpital,
- il peut saisir la C.D.H.P.*, commission départementale qui examine la situation des personnes, visite les établissements concernés, écoute les patients souhaitant être entendus. Cette commission peut engager les procédures de révision de la situation des personnes hospitalisées.

En plus de ces deux mesures, depuis peu, le patient peut écrire directement au J.L.D. (Juge des Libertés et de la Détention) siégeant au tribunal de grande instance, qui peut demander une expertise, voire une double expertise, afin de vérifier si les symptômes médicaux justifient l'hospitalisation du sujet.

Il existe ainsi une surveillance à la fois administrative qui concerne les formalités à remplir pour régler les différents modes d'hospitalisation, et une surveillance médicale sous le contrôle de la Justice.

Ayant moi-même siégé à la C.D.H.P. pendant une dizaine d'années, j'ai pu vérifier les conditions d'hospitalisation des sujets et la commission a souvent « fait remonter » au niveau national des problèmes d'organisation matérielle où, dans certains hôpitaux, les patients se plaignaient de ne pas avoir de locaux sanitaires distincts hommes-femmes, de l'organisation des sorties et des activités, etc. En terme « d'hospitalisation abusive », nous n'avons relevé aucun fait dans le département du Cher. Cependant, quelques cas ayant été signalés en France, la possibilité d'appel au Juge des Libertés et de la Détention a été instaurée.

L'accord du patient pour être traité prévaut souvent dans les hospitalisations et lors des sorties. Certains patients lèvent tout traitement dès qu'ils sortent et/ou refusent le suivi psychique par la suite.

* C.D.H.P. : Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques



Sept surveillants de nuit travaillent sur deux sites gérés par l'APEI de Saint-Amand-Montrond. Rencontre avec l'un d'eux, Régis Auguin, le premier arrivé aux foyers Bernard-Fagot.

Transparence : Régis Auguin, vous êtes surveillant de nuit depuis l'ouverture des foyers Bernard-Fagot intervenue le 1^{er} avril 2010. En quelques mots, pouvez-vous nous décrire vos trajectoires personnelle et professionnelle ?

Régis Auguin : Je suis présent aux foyers Bernard-Fagot depuis le 17 mars 2010 parce que j'ai surveillé le site pendant la fin des travaux, avant l'ouverture officielle. Exerçant une activité commerciale, j'ai souhaité changer de métier. Sachant que l'APEI de Saint-Amand-Montrond cherchait des collaborateurs, notamment aux foyers Bernard-Fagot, j'ai présenté ma candidature et j'ai été embauché pour travailler aux foyers de vie. J'ai suivi des formations qui répondent au poste à occuper. Âgé de 42 ans, originaire de Saint-Amand-Montrond, j'y suis revenu il y a cinq ans. Avec ma femme, nous formons une famille recomposée avec cinq enfants, quatre filles et un garçon.

Transparence : Régis, en quoi consiste votre métier qui comporte deux registres bien différents : d'une part, la sécurisation et la surveillance des locaux, d'autre part, la vigilance auprès des personnes ?

Régis Auguin : L'axe prioritaire est pour moi la vigilance auprès des personnes. Il faut savoir être à l'écoute des personnes handicapées afin de pouvoir les rassurer et de bien cibler leurs réels besoins. Il faut être capable de les interroger. Aux foyers de vie, je surveille 29 personnes : 24 résidents adultes et 5 résidents retraités qui travaillaient auparavant à l'ESAT. Tous les âges sont représentés puisque les plus jeunes ont 18 ans et les plus âgés approchent les 70 ans. Certains vont vivre ici jusqu'à la fin de leur existence. En ce qui concerne la sécurisation et la surveillance des locaux, je vérifie que les accès extérieurs sont bien fermés et que les locaux techniques ne puissent pas être accessibles par les personnes handicapées. Il convient également que je puisse réagir si un départ de feu se déclare. Il y a donc une partie préventive avec la sécurisation des locaux mais aussi une partie d'intervention qui consiste notamment en l'évacuation des personnes, l'utilisation des extincteurs, etc. Je fais des rondes très régulièrement pendant la nuit aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette fonction engendrant une certaine pénibilité, nous sommes soumis dans l'année à deux visites par la Médecine du Travail.

Transparence : Depuis le 1^{er} septembre 2004, seuls les surveillants de nuit qualifiés ou des personnels s'engageant contractuellement à se former peuvent être recrutés. Ces derniers doivent suivre une formation de 175 heures. Êtes-vous dans ce cas ?



Régis Auguin : Oui. J'ai commencé la formation de surveillant de nuit qualifié en janvier 2011, l'examen étant programmé pour janvier 2012. Elle consiste majoritairement à connaître les pathologies des résidents pour savoir gérer les situations d'urgence et de tension et garantir les conditions de repos ainsi que la sécurité des personnes et des biens. On apprend le savoir écouter, à comprendre et à interroger le résident. L'École Régionale du Travail Social, ERTS, basée à Olivet, donne des cours à Bourges où je me déplace 2 jours par mois. À la fin de notre formation, on nous demandera un compte-rendu et un mémoire que je prépare chez moi. À noter, que tous les personnels des foyers Bernard-Fagot possèdent le SST (diplôme de Sauveteur, Secouriste du Travail). En plus, avant d'entrer à l'APEI, j'avais suivi une formation de Secours, Service de Sécurité et Assistance aux Personnes (SSIAP).

Transparence : Parmi les sept surveillants de nuit employés par l'APEI de Saint-Amand-Montrond, vous êtes le seul homme. Comment se passent vos relations avec vos collègues ?

Régis Auguin : Parfaitement bien ! Particulièrement avec Chantal qui travaille au foyer traditionnel. Si un problème survient, on s'épaule mutuellement étant tous deux sur le même site.

Transparence : Trois surveillants de nuit, un à Saulzais-le-Potier et deux à Saint-Amand-Montrond, travaillent quotidiennement. Quels contacts avez-vous avec les équipes de jour ?

Régis Auguin : De 22h à 22h30, l'équipe de jour (aides médico-psychologiques) nous transmet ses informations, l'inverse se produisant le matin de 7h30 à 8h. Nous échangeons sur les événements marquants et signalons si la nuit a été calme ou non. Ce passage d'informations, oralement et par écrit, participe à une prise en charge de qualité des résidents.

Transparence : En dehors de la sécurisation et de la surveillance des locaux, vous nous avez parlé de

Extraits choisis...

« L'axe prioritaire est pour moi la vigilance auprès des personnes ».

« Il faut savoir être à l'écoute des personnes handicapées afin de pouvoir les rassurer et de bien cibler leurs réels besoins ».

L'affirmation « Je suis rentré chez moi » est souvent prononcée.

« Ce métier exigeant et enrichissant, permet de valoriser les relations humaines dans le respect et la dignité des personnes. C'est comme cela que mes collègues et moi-même concevons nos pratiques professionnelles ».

L'importance de votre rôle de vigilance auprès des personnes. Comment gérez-vous les situations d'urgence et de tension tout en garantissant de bonnes conditions de repos aux résidents ?

Régis Auguin : C'est très rare qu'une telle situation arrive. Lorsqu'elle se présente et si les résidents ne sont pas encore couchés, ma première action est d'écarter du groupe la personne qui présente un trouble. Si c'est en pleine nuit, je fais en sorte de la calmer, de la rassurer. Heureusement, il est plus fréquent de partager des moments agréables. Je suis souvent surpris par l'humour et la bonne humeur des résidents. J'ai constaté que lorsqu'ils reviennent de vacances ou de week-end, ils sont très heureux de rentrer aux foyers. L'affirmation « Je suis rentré chez moi » est souvent prononcée. Voilà une déclaration qui atteste de leur attachement aux foyers Bernard-Fagot !

Transparence : Régis, en conclusion qu'avez-vous à ajouter ?

Régis Auguin : Aujourd'hui, je n'ai que des motifs de satisfaction à exercer mes responsabilités. Ce métier exigeant et enrichissant, permet de valoriser les relations humaines dans le respect et la dignité des personnes. C'est comme cela que mes collègues et moi-même concevons nos pratiques professionnelles.



LES SURVEILLANTS DE NUIT DE L'APEI DE SAINT-AMAND-MONTROND

Sept surveillants de nuit travaillent de 22 heures à 8 heures sur deux sites différents : foyers de vie et foyer traditionnel à Saint-Amand-Montrond et le foyer logement de Saulzais-le-Potier.

Hélène Mercier et Florence Mion travaillent à Saulzais-le-Potier, Chantal Pidance et Danièle Luquet au foyer traditionnel, Martine Gorand et Régis Auguin aux foyers de vie. Florence Bednarz est la polyvalente et intervient sur chacun de ces foyers.

Quelques réflexions notées lors de notre discussion informelle :

« l'intégration a été facile », « on a été tout suite bien acceptés par les personnes handicapées », « la plus grosse difficulté, c'est lorsqu'on est confronté à la mort », « les craintes et angoisses des résidents sont amplifiées la nuit », « notre présence est importante pour rassurer les personnes », « nous nous préoccupons beaucoup de la santé des résidents », « la priorité, c'est la relation humaine », « ils nous interrogent sur notre vie personnelle »...

Unanimement, les surveillants considèrent que la principale qualité qu'ils doivent posséder est de toujours garder leur sang froid en sachant écouter les personnes. Ils ont des réunions régulières avec Jacques Khefif, le directeur des foyers Bernard-Fagot.

Interview : l'entité « Côte d'Amour » du Crédit Mutuel

Transparence : Jean-Luc Dion, quelle est votre fonction actuelle au sein du Crédit Mutuel ?

Jean-Luc Dion : Je suis au Crédit Mutuel depuis une trentaine d'années. Depuis octobre 2009, je dirige une entité qui consiste en un groupement d'agences qui ont des intérêts communs. L'entité appelée « Côte d'Amour » regroupe quatre agences de la Loire-Atlantique qui sont celles de La Baule, du Pouliguen, de Pornichet et d'Escoublac, chacune d'elle ayant son propre directeur.

Transparence : Comment avez-vous connu les entreprises adaptées L'Artisanerie et Le Verdier ?

Jean-Luc Dion : Il y a une dizaine d'années, votre délégué commercial de l'époque a pris rendez-vous afin de me présenter vos fabrications. C'était le début de notre partenariat !



Transparence : Quelles sont les raisons pour lesquelles nous soutenez-vous ?

Jean-Luc Dion : Pour deux raisons principales. La première est que la diversification et la qualité des produits de l'APEI de Saint-Amand-Montrond viennent en complémentarité par rapport à ceux proposés par nos propres sites d'achats. La seconde est que notre collaboration s'inscrit totalement dans la vocation du Crédit Mutuel qui est celle de soutenir des structures à caractère social.

Transparence : Quels sont les produits de L'Artisanerie et du Verdier, les deux entreprises adaptées de l'APEI de Saint-Amand-Montrond, que vous utilisez ?

Jean-Luc Dion : Du fait de notre activité, nous commandons beaucoup plus les produits du Verdier (chemises, ramettes, enveloppes) que ceux de L'Artisanerie (désodorisants, savon liquide).

Transparence : Êtes-vous satisfait de nos relations commerciales ?

Jean-Luc Dion : Totalement. La périodicité de nos rencontres avec votre déléguée commerciale, Murielle Sandroni, est bien programmée car elle me permet de bien cibler mes commandes par rapport à notre consommation. Elle est de l'ordre de deux à trois fois par an.



Transparence : Comment parvenez-vous à nous inscrire dans vos procédures d'achats ?

Jean-Luc Dion : En dehors de notre site d'achats qui s'enrichit continuellement de produits spécifiques, nous programmons dans notre budget un montant pratiquement similaire à celui de l'année précédente pour vos deux entreprises adaptées. De plus, on regarde ce qu'on a utilisé dans le cadre de notre consommation courante, afin d'anticiper nos futurs besoins.

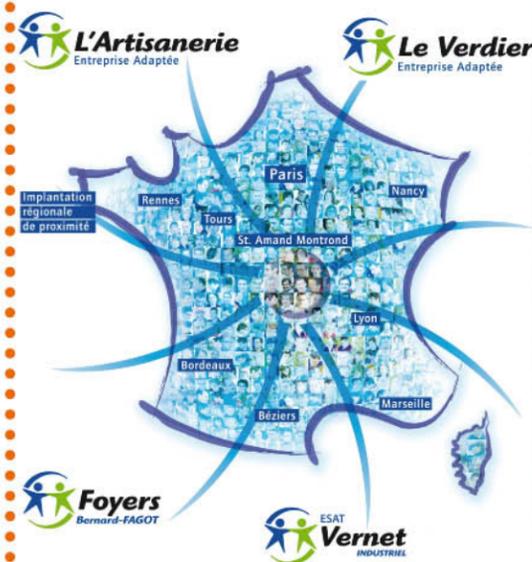
Transparence : Avez-vous un message à délivrer à nos lecteurs ?

Jean-Luc Dion : Vos produits s'adressent à tous les corps de métiers. Acheter chez vous, c'est développer le lien social en permettant à des personnes handicapées de travailler. La livraison étant bien assurée et la qualité avérée, c'est en toute confiance que notre partenariat se poursuivra. De plus, le fait que l'APEI de Saint-Amand-Montrond évolue continuellement, tant sur le plan des formations que sur les offres d'hébergement, ne peut que nous inciter à nous impliquer encore davantage dans votre action.

Quelques partenaires parmi nos clients :



À noter



L'APEI : une évolution remarquable

• Etablissements et Services d'Aide par le Travail

1976 30 travailleurs handicapés
2011 114 travailleurs handicapés

• Les Entreprises Adaptées

1980 7 travailleurs handicapés
2011 124 travailleurs handicapés

• Les Foyers

1976 14 résidents
2011 104 résidents

Nos coordonnées commerciales

NORD

7, allée du Progrès
92173 VANVES CEDEX
Tél : 01 45 29 30 00
Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

SUD

7, avenue Pierre Verdier
34535 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 76 02 64
Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr

Ce journal vous est offert par votre délégué(e) commercial(e) :

L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain

Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand-Montrond accueille 238 personnes en situation de handicap dans ses établissements de travail : deux entreprises adaptées et un ESAT, leur permettant ainsi une insertion sociale. 72 d'entre elles sont hébergées dans les trois foyers, 29 en foyers de vie.

Les EA, entreprises adaptées, fabriquent des produits distribués par leur propre réseau commercial, à travers la France entière.

L'Artisanerie, aujourd'hui 83 salariés handicapés, fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien. Au sein de cet établissement, la section rempaillage cannage offre ses prestations aux particuliers et collectivités. Régulièrement, elle participe à des manifestations dans le cadre des métiers d'art.

Le Verdier, 41 salariés handicapés, fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau.

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail, propose à 114 personnes en situation de handicap, des activités dans six ateliers distincts : cartonnage, espaces verts, sous-traitance industrielle, section adaptée, blanchisserie et cuisine centrale. La section adaptée accueille les personnes porteuses d'un handicap grave ou celles qui ne peuvent plus assumer un travail à temps plein. Cette unité se compose d'un mi-temps de travail et d'un mi-temps consacré à des activités visant le maintien des acquis.

Les foyers Bernard-Fagot sont composés de :
- trois foyers d'hébergement (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté),
- un foyer de vie,

- un foyer de vie pour personnes handicapées retraitées, offrant une prise en charge individuelle et un mode de vie adapté pour 101 résidents ainsi que 3 places en accueil temporaire d'urgence.

...et demain

Le conseil d'administration de l'APEI de Saint-Amand-Montrond travaille déjà sur l'accueil des futurs retraités car les 5 places du Foyer Bernard-Fagot qui les concernent sont insuffisantes. Elles ne sont que le prélude d'un projet qui doit conduire à l'ouverture d'une structure qui sera exclusivement réservée aux personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite. Elle sera implantée près du centre ville sur un terrain appartenant à l'APEI de Saint-Amand-Montrond depuis plusieurs années. Il est envisagé de construire un ensemble de petits pavillons, sans étage, pouvant accueillir 24 à 27 personnes.



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre HAVARD

Directeurs de la publication : Christian DENIS, Patrick SOLDATI

Comité de rédaction : Michel DANGLES, Claudie LODA, Odile de SAINT-SERNIN

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 65 000 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - www.apei.asso.fr

